



SAINT-CYR-L'ÉCOLE<sup>®</sup>  
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/03/69 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

---

**Pôle Ressources/Commande Publique  
CS**

**Objet : Marché n° 2023-06 relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de construction d'un groupe scolaire en bâtiments modulaires sur la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, une partie de ses propres attributions, et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 15 février 2023 sur les plateformes Achatpublic, MarchésOnline et le Moniteur, en vue de conclure le marché visé en supra,

Vu les six offres reçues,

Vu l'analyse des offres,

Considérant après analyse, que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune,

**D É C I D E**

**Article 1:**

Le marché de prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de construction d'un groupe scolaire en bâtiments modulaires sur la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE, sera signé avec la société suivante :

- AGENCE BÉATRICE MOUTON, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro SIREN 508331881, sise 13 Rue Chapon, 75003 PARIS.

**Article 2 :**

Le coût provisoire du présent marché (phase conception) est défini comme suit :

- 184.800,00 € HT, soit 221.760,00 € TTC.

**Article 3 :**

Il prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée de six (6) mois maximum.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la ville.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 22 mars 2023

Certifié exécutoire

par publication en ligne le : 23 MARS 2023

et

par transmission

en Préfecture des Yvelines le : 23 MARS 2023



**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n. 2023-06 relatif à des prestations de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de travaux de construction d'un groupe scolaire en bâtiments modulaires sur la commune de Saint-Cyr-l'École.

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/03/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/03/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-03-69 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230322-2023-03-69-AU

---

**Date de décision :** 22/03/2023

**Acte transmis par :** Jean Paul BOIRE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics